



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu qu'entre le 6 et le 31 octobre 2025, se déroulent à Modave, section de Modave, rue aux Hesses, rue du Fond, rue du Centre, rue Beaulieu, rue des Potalles, rue du Village, la rue Drève du Château, des travaux de forages et de sondages avec notamment des carottages sur ces voiries, menés par l'entreprise Foribex - Jean-Noël Grzyb, Rue de Cheneux 2, 4130 Esneux - 0475 829 599 ; jn.grzyb@hotmail.com ;

Vu la demande formulée par SBS Environnement – Madame Margaux Mathieu - Rue Cité des Mineurs 45, 4051 Chaudfontaine pour le compte de l'A.I.D.E. en date du 18 septembre 2025 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Vu l'urgence ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Entre le 6 et le 31 octobre 2025, des travaux de forages et de sondages avec notamment des carottages entraîneront une perturbation temporaire de la circulation dans la rue aux Hesses, la rue du Fond, la rue du Centre, la rue Beaulieu, la rue des Potalles, la rue du Village, et la rue Drève du Château ;

Article 2 : une signalisation de chantier mobile avec le contournement de la zone d'emprise sera mise en place par l'entrepreneur.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), les TEC, la zone HEMECO, le CHRH et le service Travaux de la commune.



Modave, le 3 octobre 2025

Le Bourgmestre,
Bruno Dal-Molin